

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 12/03/2024

DECISION N° 20240312_B_043

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,
Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec
l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour l'utilisation du bâtiment
communautaire situé rue des acacias par des services en régie

Le Bureau,

N° 20240312_B_043

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement à
passer avec l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour
l'utilisation du bâtiment communautaire situé rue des acacias par des
services en régie avec une participation aux frais d'entretien des locaux ainsi
qu'aux frais liés à la maintenance informatique, fourniture et livraison du
papier, consommables et charges d'exploitation à hauteur de 2000 € par an.
- La convention est valable pour l'année 2024
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240312-20240312_B_043-AU
Reçu le 11/09/2024